



Extrait du document disponible dans le site Web  
de l'Office québécois de la langue française :

## **Caractéristiques culturelles et linguistiques du Québec** **Conventions et pratiques dans les technologies de l'information**

### **II. RÈGLES D'ÉCRITURE**

Les systèmes d'information traitent aussi bien les données nominatives que textuelles (alphanumériques), que ce soit à leur entrée par l'intermédiaire de masques de saisie préformatés ou à leur sortie par l'affichage à l'écran, l'impression de rapports et l'échange de données. À toutes les étapes de ce traitement, les informations doivent être présentées selon un certain nombre de règles et d'usages typographiques. Les pages qui suivent récapitulent ceux qui ont une répercussion sur la façon dont les technologies de l'information doivent les traiter. Ils sont extraits du guide *Le français au bureau*, 5<sup>e</sup> édition, Les publications du Québec, 2000)

#### **1. Les noms de personnes**

Les noms et prénoms s'écrivent en minuscules, sauf pour la première lettre qui est en majuscule. Quand un nom est précédé d'un mot-outil (article ou préposition), ce dernier commence généralement par une majuscule quand il est donné sans prénom ni titre (comme dans les odonymes), quoique l'usage soit encore flottant pour certains patronymes. En fait, l'utilisation d'un mot-outil en minuscule devrait indiquer en principe une origine nobiliaire, mais cette règle n'est plus tellement respectée.

Exemples : Des Champs, De Margerie, De Foy, De Fontenay (et de Fontenay), De Granpré (et de Granpré), Samuel de Champlain, le marquis de Montcalm, etc.

#### **2. Les noms de sociétés et d'organismes publics ou privés**

De façon générale, il est d'usage d'employer la majuscule seulement pour le premier terme des désignations de sociétés ou d'organismes.

Exemples : la Société générale de financement; l'Union des producteurs agricoles; la Société des alcools du Québec; l'Assemblée nationale.

Toutefois, dans le cas des ministères de l'Administration, l'usage est de mettre une majuscule au domaine qu'ils gèrent, ministère s'écrivant avec une minuscule.

Exemples : le ministère de la Santé et des Services sociaux; le ministère de l'Emploi.

Dans le cas des raisons sociales composées d'un générique et d'un spécifique, l'usage est de mettre une majuscule au premier élément de chacun (en excluant l'article).

Exemples: Ameublements Dion inc.; Magasin d'alimentation Bernard enr.

Enfin, il en est de même pour les désignations officielles d'établissements scolaires.

Exemples : l'Université de Montréal; le Collège de Sherbrooke; le Collège Saint-Charles-Garnier.

Direction de la francisation



septembre 2004

[www.oqlf.gouv.qc.ca](http://www.oqlf.gouv.qc.ca)

[betel@oqlf.gouv.qc.ca](mailto:betel@oqlf.gouv.qc.ca)